

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quatorze, le 17 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 10 décembre 2014

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	53
Votants :	57
Pour :	57
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires :

Didier CLERJOUX, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Nadine ÉLOI, Catherine LUSTRISSY, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Claude MALAURIE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Joël LACABANNE représente Dominique DURUY, Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Jean-René SKOWRON représente Jacques MIGNOT, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard MERCIER, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Marie CHANQUOI, Yves MOREAU donne pouvoir à Nadine ELOI, Jacques MIGNOT, Roland MOULINIER donne pouvoir à Catherine LUSTRISSY, Camille GERAUD, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Pierre DELMON, Isabelle DUPUY, Sabine MALARD donne pouvoir à Arlette VERDIER.

SECRÉTAIRE : Mme Alexandra DUMAS

OBJET : Adhésion à la centrale d'achat du SMD3

Le Comité Syndical du SMD3 en date du 27 mai 2014 a autorisé la création d'une centrale d'achats au profit des adhérents du SMD3. Cet outil vise à mutualiser des services, fournitures ou travaux.

La convention d'adhésion à cette centrale précise notamment :

- les modalités d'adhésion à la centrale
- l'étendue des missions confiées à la centrale
- les modalités de saisine de la centrale par l'adhérent

- les modalités de participation de l'adhérent dans la définition des besoins
- les modalités de participation de l'adhérent dans le suivi des procédures d'achat
- les obligations de l'adhérent et de la centrale dans les procédures d'achat.

La signature de cette convention n'emporte pas adhésion automatique à l'ensemble des procédures que le syndicat sera amené à lancer pour le compte de ses adhérents. En effet, le SMD3 préviendra les adhérents de son intention de lancer une consultation par la transmission d'un avis de lancement de procédure dans un délai raisonnable avant la date prévisionnelle de lancement de la procédure par la centrale pour le recueil des besoins. Chaque adhérent sera ensuite libre de sélectionner la nature des prestations qui lui paraissent les plus appropriées à ses objectifs et besoins.

Cette convention servira dans un premier temps à contractualiser les commandes pour la fourniture d'AD Blue et de sacs spécifiques à la collecte des déchets ménagers recyclables auprès des adhérents qui en ont fait la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la signature de la convention d'adhésion à la centrale d'achat du SMD3 ;
- **AUTORISE** le Président à faire, dire et signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment à prendre toute mesure relative à l'exécution des marchés publics ou accords-cadres conclus, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes par la centrale d'achat du SMD3.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à TERRASSON-LAVILLEDIEU,
le 18/12/2014.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.